



DÉCISION DU PRÉSIDENT

(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du
Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS_2019DC0073

**OBJET : CCAS - ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIÈRES COMMISSION PERMANENTE
07 NOVEMBRE 2019**

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

VU les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n° 022/2014 du conseil d'administration du 29 avril 2014, portant délégation du conseil d'administration au président et au vice-président,

VU la délibération du conseil d'administration n° 023/2014 du 29 avril 2014 fixant le règlement intérieur,

VU la délibération du conseil d'administration n° 040/2014 du 13 novembre 2014 portant approbation du règlement de fonctionnement d'aide sociale facultative du CCAS de Corbas,

CONSIDÉRANT que l'avis favorable de la commission permanente émis au cours de la séance en date du 07 novembre 2019 répond aux critères d'attribution énoncés au règlement de fonctionnement d'aide sociale facultative,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'accorder des aides aux familles en difficulté conformément au tableau ci-annexé pour un montant total de 2 403,49 € (deux mille quatre cent trois euros et quarante-neuf cents).

ARTICLE 2 : Les aides versées seront imputées au chapitre 65, fonction 5234, compte 6562 du budget du CCAS.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du Conseil d'Administration.

CORBAS, le 21 novembre 2019

Le Président, Jean-Claude TALBOT,

DÉCISION COMMISSION PERMANENTE du 7/11/2019

Membres présents : J-C TALBOT, A.BERTHON, R.VINCENT, M.PETIT, M.BONNAUD, M.MALTRAIT, A.BERTON, D.POTIRON,
M.SAINT LOUP, G.BARRET, F.RIVOIRE

Mme D.BEKHALED-OULHATRI, Directrice de l'Action Sociale
Mme S.STELMASZYK, Assistante Sociale

DEMANDEUR	AIDE ACCORDEE	NATURE DE LA DEMANDE	CREANCIER	OBSERVATIONS
Mme 69960 CORBAS	Secours non remboursable : 570,41€	Dette charges de copropriété	Régie Billon Bouvet Bonnamour 119 avenue de Saxe 69003 Lyon	À préciser lors du virement : aide CCAS Mme Réf client :
Mme 69960 CORBAS	Secours non remboursable : 469,26€	Dette frais de rénovation	Lyon Métropole Habitat (LMH) Agence de St Fons 5 rue de la Tannerie 69190 ST Fons	À préciser lors du virement : aide CCAS Mme Réf client :
Monsieur Prévert 69960 CORBAS	Secours non remboursable : 250€	Aide au paiement d'un timbre fiscal	Versement direct à l'usager : Mr	À préciser lors du virement : Aide CCAS Mr
Monsieur 69960 CORBAS	Secours non remboursable : 89,99€	Aide achat électroménager	Auchan St Priest ZAC du Champ du pont 69800 ST Priest	À préciser lors du virement : Aide CCAS Mr aspirateur
Mme 69960 CORBAS	Secours non remboursable : 500€	Aide au découvert bancaire	Versement direct à l'usager : Mme	À préciser lors du virement : Aide CCAS Mme

Envoyé en préfecture le 21/11/2019

Reçu en préfecture le 21/11/2019

Publié le

S²LO

ID : 069-266910413-20191121-CCAS_2019DC0073-AU

Mme	Secours non remboursable : 523,83€	Aide au paiement du loyer	SEMCCDA 50 rue du pavillon CS 91007 01009 BOURG EN BRESSE Cedex	À préciser lors du virement : Aide CCAS Mr Référence facturation :
69960 CORBAS				

Directrice de l'Action Sociale,
 Dalila BEKHALED-OUHATRI

[Signature]



La Vice-Présidente du CCAS,
 Martine BONNAUD

[Signature]

Envoyé en préfecture le 21/11/2019

Reçu en préfecture le 21/11/2019

Publié le



ID : 069-266910413-20191121-CCAS_2019DC0073-AU

Envoyé en préfecture le 21/11/2019

Reçu en préfecture le 21/11/2019

Publié le



ID : 069-266910413-20191121-CCAS_2019DC0073-AU